



14 juillet 2025

## Procès du financement libyen de la campagne de Nicolas Sarkozy : une affaire judiciaire hors norme

Le procès sur les soupçons de financement libyen de la campagne présidentielle de 2007 de Nicolas Sarkozy a donné lieu à un procès très médiatisé. Le parquet a requis jusqu'à 7 ans de prison et 5 ans d'inéligibilité contre l'ancien président. Ce procès met en lumière les défis probatoires liés aux affaires de corruption internationale, souvent fondées sur des faisceaux d'indices plutôt que sur des preuves directes.



### Enquête

- Instruction ouverte en 2013 par le parquet de Paris, clôturée en 2023, notamment à la suite :
  - de déclarations de l'homme d'affaires **Ziad Takieddine** en 2011, selon lequel la Lybie, dirigée par Mouammar Kadhafi, aurait financé la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007.
  - d'articles de **Mediapart** de 2011 et 2012 à ce sujet, évoquant entre autres des courriers de Nicolas Sarkozy et Claude Guéant, son Directeur de Cabinet lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur de 2005 à 2007 devenu ensuite Secrétaire Général de l'Élysée à partir de 2007, envoyés à des hauts fonctionnaires libyens, ainsi qu'une note de l'ancien chef des renseignements extérieurs libyens mentionnant un accord de principe de financement de la campagne de Nicolas Sarkozy à hauteur de 50 millions d'euros.



### Procès

- Janvier à avril 2025, au tribunal correctionnel de Paris.
- Après le renvoi devant cette juridiction de **Nicolas Sarkozy** et **douze autres personnes** dont Claude Guéant, Éric Woerth, trésorier de la campagne de Nicolas Sarkozy puis Ministre, Thierry Gaubert, hommes d'affaires et conseiller de Nicolas Sarkozy, et Brice Hortefeux, proche de Nicolas Sarkozy puis Ministre.
- Soupçon notamment d'un **pacte de corruption** entre Nicolas Sarkozy, Mouammar Kadhafi et leurs entourages respectifs pour le financement de la campagne en échange de contreparties diplomatiques et économiques accordées à la Lybie.
- Renvoi pour **corruption passive**<sup>1</sup>, **recel de détournement de fonds publics**<sup>2</sup>, **financement illégal de campagne électorale**<sup>3</sup> et **association de malfaiteurs**<sup>4</sup>.



### Condamnation

- Réquisitions du **Parquet national financier** (PNF) le **27 mars 2025**, comprenant notamment 7 ans de prison, 300 000€ d'amende et 5 ans d'inéligibilité à l'encontre de Nicolas Sarkozy.



### Suites judiciaires

**25 septembre 2025**

Décision attendue et, en cas de condamnation, procès en appel certainement à prévoir au vu de la défense adoptée par les prévenus durant le procès.



### Impact

- **Mise en évidence de la difficulté probatoire en matière de corruption :**
  - Poursuites sur la base d'un faisceau d'indices en l'absence de preuve directe de corruption, soulignant la difficulté d'établir l'élément matériel de cette infraction, notamment en raison de la rareté des preuves formelles et de la sophistication des mécanismes de financement occulte qui ne cessent de s'améliorer.